



En direct de votre classe, partez à l'aventure et accompagnez un animateur du Musée pour explorer un site archéologique datant de la Nouvelle-France.

Comme dans une enquête, les découvertes archéologiques nous révèlent des indices qui nous permettent d'étudier l'histoire des sociétés qui ont occupé le territoire dans le passé. Au cours de cette activité éducative, spécialement conçue pour la diffusion numérique, glissez-vous dans la peau d'un archéologue et réalisez ensemble l'enquête, à partir du site de fouille jusqu'au laboratoire d'analyse. Comme si vous étiez sur place, vos élèves auront la chance d'interagir avec l'équipe du Musée pour participer activement à l'animation virtuelle, poser leurs questions et relever des défis.



DÉROULEMENT

Les enfants sont invités à se glisser dans la peau d'un archéologue pour suivre l'animateur à travers les étapes de la fouille archéologique. Alors que la localisation du site permet d'abord d'en apprendre davantage sur le début de la colonie vers 1645, la fouille et les découvertes d'artéfacts poussent ensuite les élèves à prendre en notes des informations cruciales à l'avancement de l'enquête. Enfin, l'analyse des objets permet de découvrir les modes de vie des colons de la Nouvelle-France, ainsi que les changements qui ont marqué la société iroquoise entre 1500 et 1745.

Tout au long de l'activité, les élèves seront appelés à participer pour assister l'animateur dans l'avancement de l'enquête archéologique.

Matériel d'accompagnement fourni : Un carnet d'archéologue, à distribuer aux élèves, leur permettra de réaliser les activités dirigées par l'animateur. Le carnet contient également un questionnaire permettant, par la suite, de réviser les notions du domaine de l'univers social acquises durant la présentation.

Ce carnet est envoyé en version PDF par courriel ou par la poste*.



Musée d'archéologie
de Roussillon

- 214, rue Saint-Ignace
- La Prairie QC J5R 1E5
- archeoroussillon.ca
-  /archeoroussillon





COMPÉTENCES CIBLÉES

Domaine de l'univers social

Lire l'organisation d'une société sur son territoire
La société française en Nouvelle-France vers 1645

- Localisation de la société dans l'espace et le temps
- Éléments de la société qui ont une incidence sur l'aménagement du territoire : caractéristiques de la population, mode de vie, occupation du sol, réalités culturelles, activités économiques, moyens de transport, techniques et outillage
- Atouts et contraintes du territoire occupé
- Influence de personnages sur l'organisation sociale et territoriale : rôle des femmes
- Éléments de continuité avec le présent

S'ouvrir à la diversité des sociétés
et de leur territoire

- La société iroquoienne et la société algonquienne vers 1500

Domaine des langues

Communiquer oralement

Interagir en français

Lire et écrire des textes variés

(cahier d'activités)



FONCTIONNEMENT

L'activité se déroule sur notre plateforme de vidéoconférence Zoom. Lors de votre réservation, deux rendez-vous personnalisés vous seront envoyés :

1. Le premier nous permettra de tester préalablement vos équipements et de vous expliquer le fonctionnement complet de l'activité.
2. Le deuxième vous permettra de vous connecter avec notre guide, à la date et l'heure prévue pour l'activité.

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

1 ordinateur

connecté à Internet
et muni de haut-parleurs, d'un micro
et d'une webcam

1 projecteur

(TBI, toile de projecteur ou grande télévision)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Capacité maximum : 1 classe

Clientèle : 2^e et 3^e cycle du primaire

Durée : 1 h

Réservation et information :

info@archeorousillon.ca

450 984-1066

COÛT DE L'ANIMATION*

Prix forfaitaire par classe

MRC de Roussillon : 120 \$

À l'extérieur du territoire de la MRC : 140 \$

* Taxes en sus

* Frais supplémentaires pour l'envoi postal des carnets d'activités.



Musée d'archéologie
de Roussillon

- 214, rue Saint-Ignace
- La Prairie QC J5R 1E5
- archeorousillon.ca
-  /archeorousillon

Politique d'annulation

Toute annulation effectuée 10 jours ou plus avant la date de l'activité sera sans frais. Si l'annulation est effectuée moins de 10 jours avant la date prévue de l'activité, une pénalité de 75 % sera facturée.